

Uro

Arène-Bougeries

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

mut 40/1956

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place dans
la commune de Chêne-Bougeries.

du 16 décembre 1955

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries en séance du 29 novembre 1955, demandant de donner le nom de "place des Trois Martyrs" à la place qui est, depuis longtemps, désignée communément sous ce nom;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat, en date du 13 décembre 1955;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931,

ARRÊTE :

Le nom de "place des Trois Martyrs" est donné à la place comprise entre les rues de Chêne-Bougeries et du Vieux Chêne,

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

F. Combet

Communiqué à :
Travaux 8 ex.
R.L. 1 ex.
Archives 1 ex.

